

Protocole sanitaire de réouverture du club d'escrime

S.Gouhier, Maître d'Armes, V2.1: 02 septembre 2020

Préambule :

Le protocole COVID 19 pour la section escrime est la déclinaison au niveau du gymnase Lecanu, des conditions de distanciation préconisées au niveau national et par la Fédération Française d'Escrime. Ce protocole est validé par la municipalité de Cherbourg et fait l'objet de la charte commune d'utilisation des locaux et gymnases.

Le protocole en vigueur est à appliquer. Au cours de l'avancement de la saison sportive, il fera l'objet des adaptations nécessaires.

Chaque adhérent s'engage à appliquer le présent protocole, et sa signature sur le bulletin d'adhésion en témoignera.

Aucun accès à la Salle d'Armes (pour inscriptions et/ou entraînements) ne sera autorisé sans masque.

Aucun accès à la Salle d'Armes (pour entraînements) ne sera autorisé sans équipement complet.

Un dirigeant sera chargé de faire respecter ces recommandations.

Tous les produits désinfectants (lingettes, gel...) seront conformes à la norme EN 14476.

Utilisation des sanitaires : des lingettes seront à disposition à l'entrée des vestiaires, chacun nettoiera en entrant et en sortant l'ensemble des points de contact (protocole sanitaires affichés à l'entrée de chaque vestiaire).

En l'état actuel des consignes COVID, nous ne serons pas en mesure d'assurer l'intégralité de nos cours en ce début de saison.

Seront assurés en priorité les cours enfant (moins de 7 ans) et ados compétiteurs (M13 et M15). Ces derniers seront contactés individuellement.

Concernant les cours adultes, ils sont transformés en créneaux de pratique libre, et feront l'objet d'une communication spécifique (cf plus bas dans ce texte).

Inscriptions :

Afin de rôder notre protocole d'accueil, seuls les tireurs licenciés la saison précédente (dans notre club ou un autre) pourront commencer à pratiquer dès la reprise des cours.

Les débutants commenceront à partir du 7 octobre au plus tôt. Leurs inscriptions seront mises sur liste d'attente.

Il est demandé à toute personne désirant s'inscrire de venir seule (pour les adultes) ou accompagnée d'un seul parent (pour les mineurs).

Les inscriptions auront lieu en simultané le 5 septembre au matin, à la Salle d'Armes et au Forum des Associations d'Equeurdreville-Hainneville entre 10h et 12h.

L'après-midi, les inscriptions ne se feront qu'au Forum des Associations.

Pour les personnes ne pouvant se présenter le 5, des séances pourront être mises en place à posteriori, le samedi matin sur rendez-vous (dans le grand gymnase).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE DURANT LES HEURES DE COURS EN SEMAINE.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET.

Lors des inscriptions au Forum des Associations, les règles d'hygiène à respecter seront celles imposées par les organisateurs du forum.

Lors des inscriptions à la Salle d'Armes, nul ne pourra rentrer dans la salle si son dossier n'est pas complet.

L'entrée se fera par la porte principale, dont les 2 battants seront ouverts. Un marquage au sol sera fait en extérieur afin de matérialiser la file d'attente.

Un dirigeant s'assurera que la personne porte un masque et que le dossier d'inscription est complet.

Toute personne ne présentant pas un dossier d'inscription complet se verra refuser l'entrée dans la Salle d'Armes.

La personne entrera dans la Salle d'Armes en restant à droite. Le circuit de visite respectera la règle suivante : "rester au près du mur de droite".

Sur le muret sera posé un flacon à pompe contenant du gel hydro-alcoolique, la personne de désinfectera obligatoirement les mains avec ce gel ou son gel personnel avant de se rendre toujours en suivant le mur, à la table d'inscription pour y déposer son dossier, sa cotisation et son chèque de caution (pour les personnes déjà licenciées la saison précédente).

Ensuite, si la personne était déjà licenciée l'année suivante et souhaite un prêt de tenue, elle se rendra à la table suivante où seront prises ses mesures (tour de tête, largeur d'épaules, tour de taille, stature) afin de lui fournir une veste et un pantalon pour essai. L'essai aura lieu dans l'un des vestiaires, il ne pourra y avoir que 2 personnes simultanément dans chaque vestiaire.

Des lingettes désinfectantes seront disponibles à l'entrée du vestiaire, afin que les personnes entrantes puissent désinfecter la poignée de porte et les autres points de contact.

Au sortir du vestiaire, une poubelle à pied sera à disposition pour déposer la lingette.

Si la tenue est à la taille de la personne, le dirigeant en charge du poste essayage fournira en plus de la veste et du pantalon, un masque, une sous-cuirasse, une cuirasse électrique et un fil de corps, puis une notera les références et fera signer la feuille.

Si la tenue n'est pas à la bonne taille, le dirigeant fournira un sac poubelle à la personne, qui y déposera la tenue, refermera hermétiquement le sac, et le déposera dans une zone délimitée à cet effet.

La sortie se fera en suivant le mur, un flacon de gel hydro-alcoolique sera à disposition sur la tablette située près de la sortie, laquelle se fera en s'assurant préalablement de ne croiser personne dans l'embrasure de la porte.

Si il pleut, le vestiaire garçons sera réservé au circuit de sortie; et les essayages se feront dans le vestiaire filles uniquement. Dans ce cas, le flacon de gel hydro-alcoolique en sortie sera positionné dans le vestiaire garçons.

Les stylos, mètres et autres accessoires seront désinfectés entre chaque inscription.

Entraînements :

Par dérogation de la Mairie déléguée, la règle fédérale imposant le port du masque entre les assauts est remplacée par la règle suivante :

En début de cours, le port du masque facial est obligatoire de l'entrée sur le site jusqu'à la sortie des vestiaires, et en fin de cours entre l'entrée dans le vestiaire et la sortie du site. Il est également obligatoire sur l'aire de repos (voir plus bas).

Agent d'hygiène :

La nécessité de faire respecter de chacun (encadrants, tireurs, parents) les gestes barrière et les présentes règles nécessite de faire appel aux bonnes volontés chez les tireurs adultes, et chez les parents.

En l'occurrence, il s'agit d'établir une fiche (au mois) permettant de mobiliser un à deux parents ou tireurs adultes sur chaque créneau d'entraînement, afin d'assurer le rôle d'agent d'hygiène. Cet agent sera chargé de faire respecter de chacun les gestes barrière, les cheminements et les règles liées à la lutte contre la COVID en général.

Il sera également chargé de mettre en place les postes de désinfection à l'entrée des vestiaires, de brancher/débrancher les tireurs à la demande et de désinfecter tout matériel entrant ou sortant de l'armurerie.

IL SERA ENTIEREMENT DEVOLU A CE RÔLE ET NE POURRA PAS PRATIQUER DURANT CE CRENEAU.

Pour la séance du vendredi soir, les modalités d'application sont les suivantes :

Un adhérent participant à la séance et désigné à tour de rôle, aidera et veillera pendant toute la séance à l'application du protocole (utilisation des vestiaires, des pistes...).

Nous sommes conscients que c'est un rôle ingrat (et qui comporte des risques) mais c'est un rôle qui ne peut être assumé par les enseignants.

Organisation des séances :

De préférence , les cours ne devront pas se succéder dans la Salle d'Armes en raison de sa taille, et de la configuration des accès. Si toutefois il était indispensable de faire se succéder deux cours (par ex le mercredi soir et/ou le samedi), les cours seraient alors séparés de 15 minutes, durant lesquelles la salle et les vestiaires seraient ventilés en l'absence de toute présence.

La nécessité de mettre en place une zone de repos unique implique de condamner la piste située côté entrée de la Salle d'Armes, celle de permettre la circulation de l'agent d'hygiène nécessite de condamner aussi la piste située devant l'armurerie. Les cours seront donc limités à 14 personnes, soit 12 tireurs + 1 "agent d'hygiène" + 1 enseignant. Les 12 tireurs disposeront de chaises individuelles afin d'y déposer leur masque et leurs affaires personnelles (serviette, gourde), mais la surface disponible n'étant pas grande, le port du masque a cet endroit sera obligatoire.

Un marquage au sol spécifique (peinture?) sera mis en place afin de matérialiser les distances à respecter lors du travail sur cible ou des fondamentaux.

Les pistes condamnées seront matérialisées (débranchement des appareils, marquage au sol?)

Les séances seront organisés de la façon suivante :

- Vendredi : pratique libre "adultes" de 18h30 à 20h00 dans la Salle d'Armes, jauge fixée à 12 tireurs par roulement (inscription sur un doodle).
- Samedi : cours "M13-M15 fleuret compétiteurs" de 9h00 à 10h30 dans la Salle d'Armes,
- Samedi : cours "M13-M15 épée compétiteurs" de 10h30 à 12h00 dans la Salle d'Armes,
- Samedi : cours enfants (M7) dans le grand gymnase

Les règles suivantes seront mises en place :

- L'accès à la Salle d'Armes se fera par la porte située dans le pignon (porte habituelle), la sortie se fera par la même porte extérieure attendu qu'il n'y aura (normalement) pas de cours à suivre, et qu'il n'y a donc pas de risque de croisement. Idem pour les cours dans le grand gymnase.
- Seul l'encadrant ou l' "agent d'hygiène" seront autorisés à toucher les portes, interrupteurs où à aller chercher le matériel dans l'armurerie.
- Dans la Salle d'Armes, 15 minutes à minima avant le début des cours, l'encadrant ou l'agent d'hygiène ouvrira la porte d'entrée et la porte de sortie du vestiaire filles, et provoquera un courant d'air en les bloquant.
- Un registre sera mis en place à l'entrée de la Salle d'Armes, et le nom de chaque personne entrant dans la salle y sera porté. Cette information devra pouvoir être gardée à minima durant 1 mois,
- Des bouteilles de gel hydro-alcoolique seront disposées à l'entrée de chaque bâtiment. Une poubelle à pied et un distributeur de lingettes désinfectantes seront disposés à l'entrée de chaque vestiaires.
- Des affiches "COVID" rappelant les gestes barrière et les règles propres à l'activité et aux locaux seront placardées à chaque entrée de bâtiment (Salle d'Armes et grand gymnase) et à l'entrée de chaque vestiaire.
- Les parents déposeront les enfants à l'extérieur du site, et attendront que les enfants soient entrés dans la Salle d'Armes.
- Un dirigeant se tiendra à l'entrée de chaque bâtiment, et vérifiera que chaque adhérent entrant soit bien muni de l'intégralité du matériel nécessaire à la pratique, et bien entendu d'un masque ffp1, ffp2 ou tissu. A défaut, l'adhérent ne pourra pas assister au cours et sera refoulé,
- Les adhérents devront attendre le début de leur cours à l'extérieur de la salle d'armes en respectant la distanciation physique (marquage au sol à la bombe à effectuer au préalable (8 "postes")).
- Respect d'un sens de circulation à l'intérieur des locaux, rendu complexe par l'absence de dégagement derrière les pistes de la Salle d'Armes : toujours suivre les murs en respectant la règle suivante : garder le mur à sa droite,
- Respect de la distanciation 2 m d'écart à tout moment et dans toutes les directions,
- Accès au vestiaire limité à 3 personnes simultanément, sur les emplacements indiqués (préparer des postes en quinconce permettant à 3 personnes de se changer simultanément en 4 vagues). Les vasistas des vestiaires resteront ouverts en permanence. Les adhérents sont invités à arriver en tenue.
- Interdiction de se rendre dans l'armurerie.
- Interdiction de se brancher/débrancher seul(le), faire obligatoirement appel à l'agent d'hygiène,
- Pour les groupes de plus de 12 tireurs (le vendredi soir par ex), un registre d'inscription sera mis en place, avec une priorité aux tireurs n'ayant pas eu de cours consécutifs précédemment.
- L'échauffement se fera de préférence en extérieur. Pour les personnes majeures, il se fera en autonomie dans le respect strict des règles de distanciation. Pour les mineurs il sera dirigé par l'enseignant qui organisera sa séance afin de maintenir la distanciation sociale.

- Les fondamentaux se feront sur des lignes espacées de 2m, matérialisées au sol
- le travail sur cible se fera sur deux cibles uniquement, positionnées sur les postes 1 et 3. Le placement d'un droitier au poste gauche et d'un gaucher au poste droit sera privilégié.
- Le travail technique en binôme (leçon individuelle ou collective) ne devra pas permettre une proximité ponctuelle de moins de 1m entre les tireurs à tout moment
- Les assauts s'effectueront dans les mêmes conditions, modulo la nécessité de limiter l'hyperventilation qui sera contrôlée par l'interdiction des flèches et la limitation de la longueur de la piste, ce qui permettra par la même occasion de fournir un couloir de circulation d'1m (barrières?) à l'agent d'hygiène chargé de brancher et débrancher les tireurs.
- La traditionnelle poignée de main sera remplacée par le seul salut